



## PROTECTION DES RESSOURCES

Le syndicat a déposé à la table de négociation un document de travail intitulé « Protection des ressources ». Ce document met de l'avant la position qu'entend faire valoir la partie syndicale afin de favoriser les échanges et des ententes à ce chapitre.

Quelle est cette position et quelle est l'entente recherchée ?

D'une part, le Syndicat constate qu'avec les années 1980 le professeur et la professeure sont plus que jamais sollicités pour enseigner à des grands groupes, poursuivre leurs recherches en essayant d'obtenir des fonds d'un organisme subventionnaire, encadrer des étudiant/e/s aux cycles supérieurs et publier dans des revues scientifiques de préférence internationale. Et, d'autre part, que les « ressources » professorales n'augmentent pas au même rythme que les efforts fournies. De là à conclure que la charge de travail des professeur/e/s avait considérablement augmenté, il n'y avait qu'un petit pas à faire. D'où, lors des dernières conventions collectives, le Syndicat avait cherché (et réussi) à mettre en forme des mesures visant à assurer une augmentation du nombre des postes de professeurs et professeures à l'université Laval.

Persuadé, plus que jamais, que les professeur/e/s et les étudiant/e/s sont fondamentalement ceux et celles qui s'activent principalement sur le plan académique à l'intérieur de l'université en se vouant, quasi exclusivement, au développement et à l'acquisition des connaissances le Syndicat entend maintenir le cap dans cette direction. Cela veut dire, s'assurer que professeur/e/s et

étudiant/e/s bénéficient de conditions optimales à leur travail de formation, de recherche et d'acquisition de connaissances. Ce que certains désignent tantôt de programmes « d'excellence », tantôt de formation de « qualité ».

Tendances. Or deux tendances à l'université Laval risquent à très court terme de miner cette réputation d'excellence et cette promesse de qualité. Il s'agit des deux tendances qui pèsent lourdement sur les conditions de travail des professeur/e/s et des étudiant/e/s. La première est l'évolution des « populations » de l'université Laval.

De 1972 à 1991, le nombre d'étudiant/e/s est passé de 13 721 à 34 795; le nombre de professeur/e/s, de 1340 à 1630; le personnel de soutien, de 1565 à 1744; et les professionnel/e/s et cadres, de 242 à 711. En d'autres termes, alors que la population étudiante augmente de 154%, celles des professeur/e/s et du personnel de soutien s'accroissent respectivement de 22% et de 11%, et que les cadres et professionnel/le/s voient leur nombre presque quadruplé (194%).

La seconde tendance, qui découle de la première, c'est l'accroissement de la ratio professeur/e / étudiant/e. Plusieurs universités canadiennes ont un ratio qui oscille autour du ratio 1/15. Au Québec, seule l'université McGill s'y approche. D'ici peu, l'université de Montréal y arrivera peut-être grâce à un programme d'allocation de ressources visant à accroître de façon significative le nombre de professeur/e/s. À Laval, le ratio semble vouloir demeurer au rang des plus élevés au Québec et au Canada.

Proposition. Voilà deux raisons pour lesquelles le Syndicat estime qu'il importe de procéder

rapidement à un accroissement des effectifs professoraux. Bien sûr une baisse du ratio professeur/e / étudiant/e ne garantit pas en soi une hausse de la qualité. tout au plus, et c'est déjà un gain énorme, assure-t-elle des conditions qui la favorisent. Si ce n'est pas fait, la seule alternative sera de diminuer les inscriptions, en particulier dans les secteurs et les départements où les ratios sont au-delà de l'acceptable. À moins de retirer les affiches « d'excellence » et de « qualité ».

D'aucuns soutiennent que la façon de relancer les universités dont les performances obtenues (accroissement des budgets de recherche, la hausse du nombre des diplômé/e/s et l'augmentation de sa population étudiante) et qui risque, à moyen terme, d'épuiser les « ressources » passe par le déploiement de mesures visant à valoriser et à « qualifier » les activités des professeur/e/s. L'une de ces mesures est la baisse du ratio professeur/e / étudiant/e.

Dans le cadre de la présente négociation, le Syndicat privilégie cette avenue, la rendant complémentaire à une autre, toute aussi importante, soit la représentation professorale dans les instances décisionnelles de l'université qui ont une dimension principalement académique.

Compte tenu de l'état des réflexions autour des divers volets qui comprend ce dossier sur la protection des ressources, le Syndicat estime peu réaliste de pouvoir les ficeler d'ici la fin de la présente négociation. Certains de éléments peuvent être clarifiés assez rapidement, d'autres pourraient faire l'objet d'une entente. Enfin ceux qui concernent l'établissement pondéré d'un ratio professeur/e// étudiant/e, les critères d'affectation des ressources et les mesures améliorant les conditions de travail pourraient faire l'objet d'un travail confié à un comité de travail paritaire. Le mandat de ce comité serait, notamment, de produire un document faisant état de la situation à l'université Laval, identifiant les critères fondamentaux devant prévaloir dans l'affectation des postes de professeur/e et cernant les mesures susceptibles d'améliorer les conditions de travail.

Réponse de l'Employeur : combien ça coûte ?

À venir: « échos du Conseil »

### **SERVICE SPÉCIAL D'AIDE**

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahy et Pierrette Lévesque.